

Parti
Communiste du
Québec



Socialisme, indépendantisme et internationalisme

Éléments programmatiques, votés lors des
congrès de 2008 et de 2009 du PCQ





Stratégies à développer pour l'accèsion à l'indépendance du Québec

Note: le texte qui suit, fut adopté lors du plus récent congrès du PCQ, qui se tenait le 12 décembre dernier. Il porte sur la meilleure approche à suivre pour accéder à l'indépendance du Québec.

Une première version de ce document avait été rendu publique par le porte-parole du parti, André Parizeau, lors d'une conférence tenue dans le cadre des soirées Ludger Duvernay, dans les locaux de la Société St-Jean Baptiste de Montréal, le 22 octobre dernier. À l'occasion du congrès du 12 décembre, les membres du Parti ont apporté certains correctifs, portant notamment sur le rôle du PCQ, notre vision de ce que devrait contenir une constitution pour un Québec indépendant, de même que certaines modifications dans la section portant sur ce que nous devrions faire avec les traités de libre-échange signés par le Canada en notre nom.

Ce document remplace la toute première partie d'un autre texte intitulé "Socialisme, indépendantisme et internationalisme" qui avait été adopté lors du précédent congrès en 2008. La deuxième partie, adoptée au congrès de 2008 est incluse dans ce document.



1. À propos de l'accession du Québec à une pleine indépendance

La première condition nécessaire à l'émergence du socialisme en sol québécois est l'accession à l'indépendance nationale. Rapidement après son élection, un gouvernement dont ferait partie le PCQ et qui aurait été élu en coalition ou autrement, devrait déclarer unilatéralement l'indépendance du Québec vis-à-vis de la fédération canadienne et de la couronne britannique. Cela sous entendrait, au préalable, que l'Assemblée nationale ait adopté une constitution, laquelle aurait déjà été bien exposée à la population québécoise durant la campagne électorale.

Cette constitution n'aurait un caractère que temporaire, le temps qu'on puisse effectivement accéder à l'indépendance, et que le gouvernement ait également eu le temps de mettre en place et de consolider les différentes bases du nouveau pouvoir populaire.

Ce gouvernement aurait, par la suite, l'obligation d'enclencher une vaste consultation auprès de la population, afin de récolter toutes les suggestions visant à peaufiner et bonifier cette constitution. Advenant que notre système électoral n'aurait pas encore été modifié afin d'y inclure les règles de la proportionnelle, un nouveau projet de loi serait également présenté à l'Assemblée nationale, de manière à réaliser cette réforme depuis si longtemps réclamée. Une élection aurait ensuite lieu de manière à élire les membres d'une Assemblée constituante dont le mandat serait alors de reprendre le contenu de la Constitution temporaire, déjà adoptée par l'Assemblée nationale, de regrouper toutes les suggestions faites précédemment, lors du processus de consultation populaire, d'en faire un tri et de rédiger un projet de Constitution complète pour un Québec indépendant. Celui-ci serait ensuite soumis à la population du Québec, via un référendum, pour fins d'approbation.

La grande majorité des membres de cette Assemblée constituante serait élue sur une base géographique (de régions), à partir de listes fournies par les différents partis politiques. Dans le

but d'éviter que cette Assemblée finisse par se polariser autour des seules lignes partisans, un certain nombre de sièges, lesquels ne devraient pas dépasser les 20%, seraient d'autre part réservés aux différents organismes composant la société civile; ceux-ci pourront, au besoin, faire front commun, et devront présenter leurs propres listes de candidats et de candidates, établies sur un plan national.

L'indépendance étant injustifiable sans progrès social, le PCQ militera activement afin d'inclure dans cette constitution des éléments progressistes dans la perspective d'une transition socialisme, entre autres le droit à l'éducation à tous les niveaux, le droit à un système de santé public et universel, le droit à un revenu décent, etc., ainsi que d'enchâsser dans cette constitution le principe de démocratie participative avec des conseils locaux.

Cette Assemblée constituante devrait également revoir l'actuelle Charte des droits et des libertés de manière à en faire tous les ajouts et modifications qui s'imposeraient afin de la rendre encore meilleure et plus complète.

2. Mettre fin non seulement à notre dépendance politique, mais aussi économique

Une fois cette étape cruciale derrière lui, le peuple québécois pourra enfin se réclamer libre de la culture impérialiste oppressante. Toutefois, il faudra patienter un peu plus longtemps avant de pouvoir se réclamer libre de toute forme d'impérialisme, étant donné la dépendance économique de la nation québécoise vis-à-vis des États-Unis ainsi que de la fédération canadienne.



Ce problème devra impérativement être corrigé de la manière la plus rapide possible, en diversifiant nos partenaires économiques, même si cette démarche peut prendre un certain temps. Un effort particulier sera entrepris pour développer beaucoup plus nos échanges ainsi que nos relations économiques, avec les différents pays d'Amérique Latine, notamment ceux qui sont dirigés par des gouvernements de gauche.

Une renégociation de la place du Québec, au sein de l'ALENA, ainsi que de tous les autres traités que le Canada aura signé en notre nom, devra également faire partie des priorités d'un tel gouvernement, au sein duquel le PCQ œuvrerait. Le maintien d'une quelconque dépendance vis-à-vis d'un partenaire, quel qu'il soit, ne peut que grandement nuire à la quête d'une réelle indépendance - et donc du socialisme – au Québec.

Tout futur traité ou entente que signerait le gouvernement d'un Québec indépendant devrait nécessairement être basé sur les principes d'égalité et de respect de la souveraineté des différents États concernés.

3. Par rapport à nos rapports futurs avec le reste du Canada, ainsi qu'avec les peuples autochtones et Inuit

La déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, ainsi que la nouvelle Constitution dont se doterait le Québec, confirmeraient le fait que le Québec reprend immédiatement, et sans autre délai, possession de toutes les terres, biens et propriétés, anciennement sous le contrôle du fédéral canadien. Il est en même temps évident qu'il faudrait éventuellement en venir à une entente avec le gouvernement canadien concernant la cession de tous ces biens et propriétés.



Une fois cette déclaration unilatérale faite, le gouvernement du Québec ferait tout en son pouvoir pour s'assurer qu'une telle entente serait conclue dans les meilleurs délais, ainsi qu'au meilleur avantage des deux parties. Une telle entente devrait aussi inclure le partage des dettes.

De manière urgente, ce gouvernement aura également à reprendre les pleins pouvoirs en matière de justice, y compris au niveau criminel (ce qui relève actuellement et exclusivement des compétences fédérales); il devrait rapidement mettre en place son propre système de cours de justice et de juges, ce qui inclurait la mise en place pour le Québec de sa propre Cour suprême.

4. Renforcement du rôle de l'État et réorientation de sa politique internationale

La marche vers le socialisme doit comporter une période de transition reliée aux réalités politiques et économiques. Notre proximité avec les États-Unis ne doit pas être prise à la légère et il faut s'attendre à des représailles économiques, de même qu'à un assaut massif de propagande de sa part et de son allié : la bourgeoisie canadienne. Lors de cette phase, nous devons être excessivement prudents et faire preuve de flexibilité, car la population québécoise n'acceptera pas de recul quant à son niveau de vie et la menace d'un renversement pèsera sur nos décisions.

Dans la première phase, les banques seront nationalisées et les caisses populaires seront mises sous tutelle gouvernementale. Les banques états-uniennes qui opèrent à l'intérieur de nos frontières ne seront plus autorisées à prendre de nouveaux clients et les comptes des utilisateurs existants seront fermés après une période déterminée. Les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'éducation, opérant sous contrôle privé, seront nationalisés en totalité. De plus, en appui au système de santé universel et gratuit, une société pharmaceutique d'État sera créée afin d'améliorer l'accès aux médicaments. L'éducation sera universelle et gratuite avec



obligation de retour à la société sur des périodes variant selon les programmes d'enseignement poursuivis. Des allocations mensuelles de subsistance seront octroyées aux étudiants.

Plusieurs programmes sociaux seront mis de l'avant afin de servir adéquatement la population québécoise. Le nombre de place en garderie publique sera augmenté et les tarifs journaliers supprimés. Lors de cette période, le gouvernement au sein duquel oeuvrerait le PCQ, procédera à une refonte complète des lois du travail, notamment en ce qui concerne la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles et sur la Loi sur les normes du travail. Le nombre d'inspecteurs au service de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sera augmenté et le mandat des syndicats en terme de prévention sera élargi. Des mesures pénales sévères visant les employeurs non respectueux des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail seront mises en application. Concernant les normes du travail, des inspecteurs seront mis à contribution afin de s'assurer leur application.

La semaine de travail sera réduite et le salaire minimum haussé; on œuvrera également à réduire le plus possible le travail de nuit. La syndicalisation sera de son côté élargie et facilitée. Pour ce qui est de l'environnement, un vaste programme sera mis sur pied afin de veiller à un développement durable et respectueux des écosystèmes.

Des tarifs douaniers éthiques seront mis en application afin que la concurrence manufacturière étrangère soit plus juste envers les travailleurs québécois. Ainsi, les pays octroyant des conditions de travail et des revenus équitables seront favorisés. Du même coup, une pression s'exercera sur les gouvernements des pays émergents afin qu'ils améliorent les conditions de travail de leurs populations. En ce qui concerne les entreprises québécoises, il leur sera interdit d'opérer ou de sous-traiter à l'étranger sans se conformer à des normes éthiques déterminées préalablement par le gouvernement du Québec. Des ententes économiques seront signées avec des pays progressistes afin de nous libérer de notre dépendance face au marché états-unien.





Un effort particulier sera fait, à ce titre, afin de développer nos relations avec les pays membres de l'ALBA, ainsi que du MERCOSUR. Plus notre économie reposera sur des échanges équitables avec ces derniers et plus il y aura d'alliés économiques et politiques progressistes pour le Québec, mieux nous serons outillés pour transiter vers le socialisme du 21e siècle. Le nombre de pays partenaires déterminera donc la vitesse à laquelle se fera cette transition.

5. Transformation de l'économie et décentralisation politique

Au gré de la consolidation de cette symbiose économique éthique, nous serons en mesure de débiter une phase de nationalisation des moyens de production en priorisant les entreprises du secteur de la haute technologie et des communications. Graduellement, ces nationalisations pourront s'étendre à d'autres secteurs. Les sociétés d'État du secteur de la haute technologie se verront octroyé un rôle précis : augmenter la productivité des entreprises québécoises afin de permettre une diminution du temps de travail, ainsi que développer le transport et l'énergie propre. Du côté des communications, une société oeuvrant dans la téléphonie, la câblodistribution, les services Internet, la télévision et presse écrite devra également être mise sous contrôle étatique. Par le biais de ces moyens, le gouvernement du Québec procèdera à une vaste campagne d'éducation citoyenne. Les télédiffuseurs, radiodiffuseurs, de même que la presse écrite appartenant à des intérêts privés, se verront dans l'obligation de se conformer à un code d'éthique et de mettre gratuitement du temps d'antenne ou de l'espace à la disposition du gouvernement.

Suite à la nationalisation d'entreprises du secteur des communications et par une politique énergétique d'éducation et de consolidation idéologique fructueuse, nous serons en mesure de débiter la phase de décentralisation, qui se veut également en être une de démocratisation politique.



Des conseils régionaux seront créés dans tout le Québec afin de permettre aux régions un développement reposant sur leurs besoins et aspirations. Des enveloppes budgétaires seront octroyées régionalement afin de décentraliser la gestion des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Des infrastructures régionales seront mises sur pied afin d'administrer les services à la population.

Peu à peu, les taxes et impôts – toujours déterminés par le gouvernement central - seront perçus par ces administrations régionales. Une proportion sera retournée à Québec pour financer les opérations des ministères et organismes appartenant à ce pallier gouvernemental, dont la Milice populaire et la Sûreté du Québec. Des sommes d'ajustement seront par la suite versés par le gouvernement central aux régions qui en auraient besoin.

6. Le socialisme

Une fois les régions prises en charge par les conseils et les administrations régionales, le gouvernement central ou l'administration régionale favorisera, par le biais de prêts sans intérêts octroyés aux comités de travailleurs, le rachat de leurs entreprises des mains des propriétaires selon les critères gouvernementaux, là où l'État ne prévoit pas intervenir sous formes de nationalisations, avec ou sans compensation.

Durant la première phase de la collectivisation d'une entreprise, le créancier possèdera cinquante pourcent plus un (50% + 1) des voix du conseil d'administration. Lorsque l'entreprise aura généré le profit nécessaire pour rembourser en totalité le prêt, les travailleurs récupéreront sa totalité et en seront les uniques propriétaires. Cette récupération par les travailleurs se fera de manière graduelle au gré du remboursement. La majorité détenue par le créancier ne pourra durer plus d'un an à partir de la date du début de la collectivisation. Les fonds syndicaux seront autorisés à financer le rachat des entreprises par les travailleurs aux mêmes conditions que celles énumérées précédemment.

Les syndicats, de leur côté, auront un rôle distinct de celui des comités de travailleurs. Devant s'assurer d'abord du respect des droits des travailleurs, ils auront un rôle consultatif au sein de l'administration de l'entreprise. Ceux-ci seront affiliés à des centrales syndicales indépendantes.

Peu à peu, les différentes régions du Québec se développeront selon leurs besoins, leurs ressources et leurs forces. Les travailleurs prendront le contrôle de leurs milieux et toucheront enfin la plus-value de leur travail. La transformation du paysage politique, économique et social, permettra de bâtir le socialisme. Ainsi, les régions gagneront en autonomie et l'État central diminuera sa taille. L'économie sera dynamisée par cette décentralisation et l'individu sera à même de se réaliser, par lui-même et pour lui-même, au cœur d'un environnement sain. La mainmise de l'État central sur les secteurs de l'énergie et de la haute technologie permettra de mettre la science et la technologie au service des citoyens. La hausse de la productivité ne permettra plus la mise à mort des entreprises entre elles par une compétition tant ridicule qu'effrénée. Cette technologie, désormais au service des travailleurs québécois, permettra plutôt de diminuer le temps passé au travail et de se réaliser en tant qu'humains ouverts sur la culture et sur le monde.

La vitesse avec laquelle émergera l'État socialiste québécois dépendra de la consolidation des alliances économiques internationales. Plus la conjoncture internationale sera favorable à sa consolidation, donc plus il y aura d'États qui entreprendront de bâtir eux aussi le socialisme, plus le socialisme prendra son essor chez-nous au Québec. Ensuite, nous assisterons graduellement à la naissance d'une société sans classe où, aidé par la technologie et l'abondance, chacun apportera sa contribution à sa manière et selon ses propres capacités. C'est à ce moment, après qu'elle eût enfin connu l'âge adulte, que l'humanité atteindra la maturité, la prospérité et la paix.

Par rapport au dossier d'une éventuelle association entre un Québec pleinement indépendant et le Canada, cela devrait également fait le sujet de négociations qui pourraient ou non se faire en même temps, ou après.



D'entrée de jeu, une telle association pourrait s'avérer utile; tout dépendamment de la situation qui prévaudrait alors, des détails devant régir une telle association, ainsi que du degré de volonté existant, notamment du côté du reste du Canada, pour réaliser une telle association. Une négociation rapide et fructueuse par rapport aux questions relatives au partage des biens et dettes, devrait favoriser du même souffle la négociation de nouveaux rapports, en vue d'une éventuelle association avec le reste du Canada. Il serait cependant hasardeux, à ce stade-ci des choses, de se prononcer plus à fond sur le sujet, tant de choses pouvant encore changer.

La question de nos relations avec les peuples autochtones et Inuit devrait également être regardée avec attention. Un Québec indépendant devrait nécessairement reconnaître à ces peuples les mêmes droits que nous réclamons pour nous-mêmes. Il devrait offrir à ces peuples la possibilité de vivre côte à côte avec le peuple québécois, dans le cadre de ce nouvel État indépendant du Québec, tout en s'assurant que ces peuples puissent en même temps profiter de pouvoirs beaucoup plus larges que tout ce qu'ils ont pu avoir jusqu'ici, sur leurs propres territoires. À cet effet, cela prendra, encore une fois, la mise en place de toute une série d'autres négociations, avec chacun de ces peuples.

Ces négociations devraient également prévoir la possibilité que l'un ou plusieurs de ces peuples pourraient ultimement décider de ne pas suivre le reste du Québec et former leur propre État. Un Québec indépendant respecterait alors leur choix, sans chercher à s'immiscer dans leurs propres processus décisionnel, et chercherait en même temps à trouver une solution réaliste et mutuellement avantageuse à toutes les parties, notamment là où Québécois et Premières Nations partagent le même territoire.

Pour en savoir plus, visitez notre site web :

www.pcq.qc.ca

